



UN ENVIRONNEMENT SAIN, POUR DES POPULATIONS EN BONNE SANTÉ

RESUME

Le présent rapport a été élaboré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Il comporte des contributions reçues d'autres organismes des Nations Unies et de diverses parties prenantes dans le cadre d'une consultation en ligne sur www.myunea.org/.

Rapport thématique

Séance ministérielle d'examen des orientations

Deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Nairobi, 23-27 mai 2016

Ont participé à la supervision de la rédaction du présent rapport : Pour le PNUE : Achim Steiner, Directeur exécutif; Ibrahim Thiaw, Directeur exécutif adjoint; Elliott Harris, Directeur, Bureau de New York; Ligia Noronha, Directrice, Division Technologie, Industrie et Économie; Jacqueline McGlade, Directrice, Division de l'alerte rapide et de l'évaluation; Mette Wilkie, Directrice, Division de la mise en oeuvre des politiques environnementales; Elizabeth Mrema, Directrice, Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement; Munyaradzi Chenje, Directeur, Bureau de l'appui régional; Jorge Laguna-Celis, Secrétaire par intérim, secrétariat des organes directeurs; Michele Candotti, Chef de cabinet, Bureau exécutif; pour l'OMS : Maria Neira, Directrice, Département Santé publique et environnement; pour la Convention sur la diversité biologique (CDB) : Bráulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif; pour les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm : Rolph Payet, Secrétaire exécutif; pour le Protocole de Montréal : Tina Birmpili, Secrétaire exécutive.

Collaborateurs : PNUE : Keith Alverson, Wondwosen Asnake, Sandra Averous, Abdourahman Bary, Sylvia Bankobeza, Butch Bacani, Patricia Beneke, Matthew Billot, Oli Brown, Tim Christophersen, Ludgarde Coppens, Christopher Cox, Jan Dusik, Marisol Estrella, Fanny Demassieux, Jacob Duer, Ermira Fida, Hillary French, Valentin Foltescu, Tessa Goverse, Maaïke Jansen, AbdulèMajeid Haddad, Nickas Hagelberg, Achim Halpaap, Jiří Hlaváček, Shunichi Honda, Salman Hussein, Rob de Jong, Maarten Kapelle, Tim Kasten, Joy Kim, Brenda Koekkoek, Dianna Kopansky, Arnold Kreilhuber, Pushpam Kumar, James Lomax, Kaj Madsen, Dustin Miller, Anja von Moltke, Mara Murillo, Kakuko Nagatani-Yoshida, Desiree Narvaez, Fatou Ndoye, David Ombisi, Martina Otto, Corli Pretorius, Pierre Quiblier, Fulai Sheng, Naysán Sahba, Marieta Sakalian, Kavita Sharma, Cyrille-Lazare Siewe, Surendra Shrestha, Steven Stone, Djaheezah Subratty, Michael Stanley-Jones, Vincent Sweeney, Eisaku Toda, Elisa Tonda, Dirk Wagener, Edoardo Zandri et Cristina Zucca; Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm : Kerstin Stendhal et Tatiana Terekhova; Convention sur la diversité biologique : David Cooper et Cristian Romanelli; Coalition pour le climat et la qualité de l'air : Helena Molin-Valdes; Protocole de Montréal : Jim Curlin et Sophia Mylona; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : Benjamin Schachter; PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature : Lera Miles et Shena Garcia Rangel; Département des affaires économiques et sociales : Friedrich Soltau; Fonds des Nations Unies pour l'enfance : Cristina Colon et Alex Heikens; Bureau de la coordination des affaires humanitaires : Emilia Wahlström; Programme des Nations Unies pour le développement : Natalia Linou et Tim Scott; ONU-Femmes : Christine Brautigam; OMS : Carolyn Vickers, Bruce Gordon et Annette Prüss-Ustun; Organisation météorologique mondiale : Joy Shumake-Guillemot; ainsi que Richard Füller, Andy Haines, Christian Nellemann, et Montira Pongsiri.

Résumé

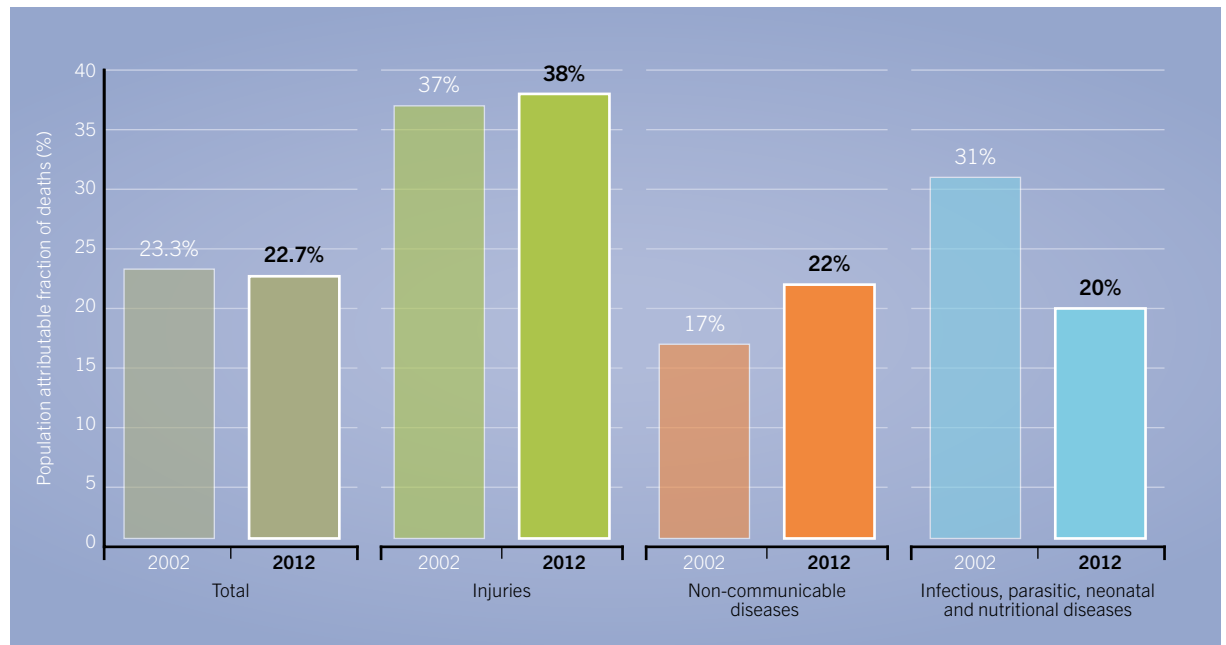
Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met en évidence les interdépendances cruciales entre le développement, l'environnement, le bien-être humain et la pleine jouissance d'un grand nombre de droits fondamentaux, dont le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement. Le présent rapport résume à l'intention des gouvernements, des décideurs et des parties prenantes les preuves de l'existence de liens entre la qualité de l'environnement et la santé ainsi que le bien-être humain^a et appelle l'attention sur les déterminants plus globaux de ces liens, notamment les inégalités, l'urbanisation non planifiée, les migrations, les styles de vie malsains et dispendieux, et les modes de consommation et de production non durables.

Les progrès accomplis dans divers secteurs environnementaux ont conduit, au cours des dernières décennies, à des améliorations sur le plan des conséquences pour la santé, assorties de gains appréciables aux niveaux économique, financier et social. La communauté mondiale est parvenue à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement amélioré en eau, une des cibles définies dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, cinq ans avant la date prévue. Elle a en outre réussi à retirer de la circulation près de 100 substances qui appauvrissent la couche d'ozone, permettant ainsi à cette dernière de se reconstituer, et de prévenir ainsi jusqu'à 2 millions de cas de cancer de la peau et plusieurs millions de cas de cataracte par an d'ici à 2030.

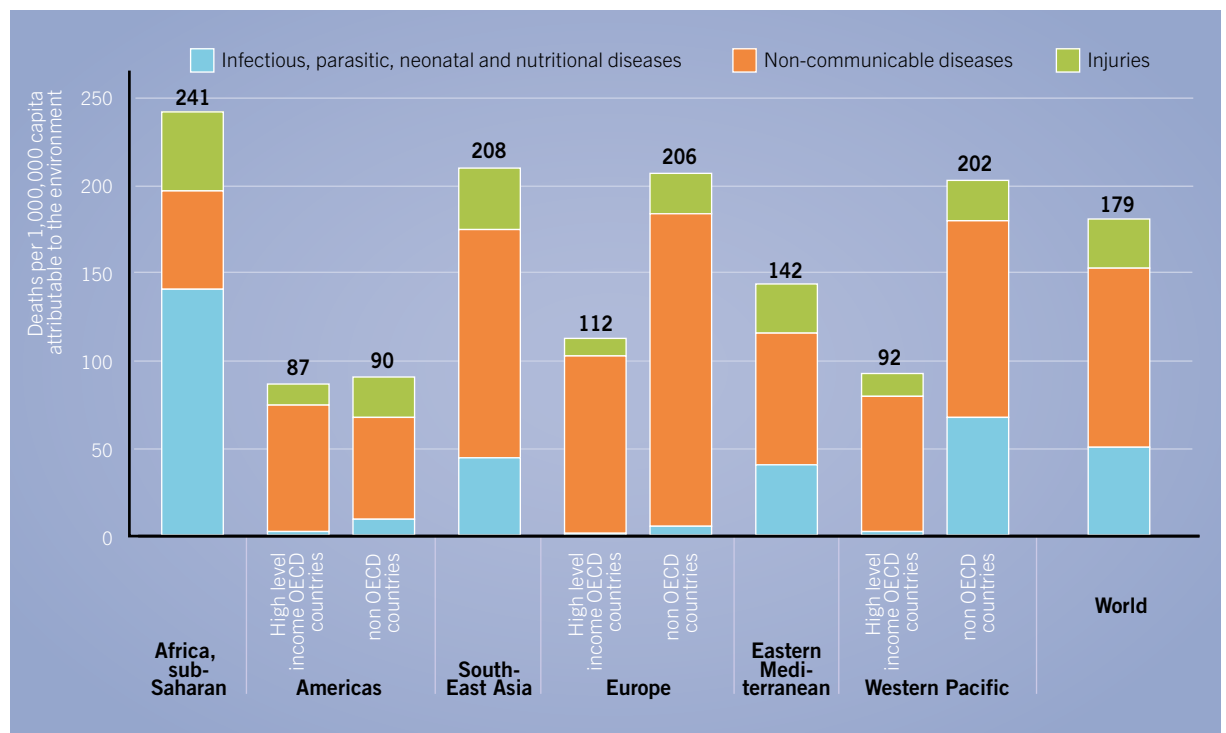
Néanmoins, des problèmes subsistent. Au niveau mondial, le nombre de décès imputables à l'environnement était estimé à 12,6 millions en 2012. L'air que nous respirons, les aliments que nous consommons, l'eau que nous buvons et les écosystèmes qui assurent notre subsistance sont responsables d'environ 23 % de la mortalité totale dans le monde. L'accès à l'eau potable et aux équipements sanitaires d'une plus grande proportion de la population a permis un recul des maladies infectieuses, parasitaires et nutritionnelles face aux maladies non transmissibles (figure ES1). La prévalence plus élevée des maladies non transmissibles peut s'attribuer à l'exposition à des produits chimiques, à la mauvaise qualité de l'air et à des styles de vie malsains. Si la proportion de décès dus aux effets de l'environnement sur la santé est de 23 % pour l'ensemble de la population mondiale, elle est de 26 % chez les enfants de moins de 5 ans et de 25 % chez les adultes âgés de 50 à 75 ans. Du point de vue des impacts totaux, on constate une différence de 2 points de pourcentage entre les hommes (22,8 %) et les femmes (20,6 %), principalement en raison des lésions professionnelles, le taux d'emploi de la population masculine étant globalement supérieur d'environ 50 % à celui des femmes.

Géographiquement parlant (figure ES2), les régions présentant les plus forts taux de décès imputables à l'environnement au regard de la mortalité totale sont l'Asie du Sud-Est (28 %) et le Pacifique occidental (27 %). L'Afrique subsaharienne (23 % de décès imputables à l'environnement) est la seule région à avoir une charge de maladies infectieuses, parasitaires et nutritionnelles supérieure à celle des maladies non transmissibles, lesquelles sont toutefois en hausse, ce qui l'expose à un double fardeau.

^a Le rapport reprend la définition plus large donnée par l'OMS, selon laquelle « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Figure ES1 Tendence de la proportion de décès imputable à l'environnement pour chaque groupe de maladies

Source : OMS

Figure ES2 Taux de mortalité imputable à l'environnement pour chaque région et groupe de maladies

Source : OMS

En Méditerranée orientale, le nombre de décès imputables à l'environnement représente 22 % du total. Dans la région des Amériques, les proportions sont respectivement de 11 % et 15 % pour les pays membres et les pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En Europe, elle est de 15 %.

On notera toutefois que ces estimations ne tiennent pas compte des conséquences des nouvelles évolutions de l'environnement mondial, qui risquent d'anéantir des décennies de progrès dans les domaines de la santé et du développement par les effets conjugués des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la dégradation des systèmes naturels qui entretiennent la vie sous toutes ses formes.

Encadré ES1 Maladies présentant les valeurs les plus élevées de charge de morbidité évitable due à des risques environnementaux, en années de vie ajustées sur l'incapacité :

1. **MALADIES DIARRHÉIQUES** : attribuables aux risques environnementaux dans 57 % des cas, 57 millions d'années de vie en bonne santé perdues du fait de l'insalubrité de l'eau et du manque d'assainissement et d'hygiène.
2. **TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS (autres que ceux dus à des accidents de la circulation)** : attribuables aux risques environnementaux dans 50 % des cas, 74 millions d'années de vie en bonne santé perdues du fait des risques professionnels et des insuffisances en matière de sécurité dans les foyers et de sécurité communautaire.
3. **ASTHME** : attribuable aux risques environnementaux dans 44 % des cas, 11 millions d'années de vie en bonne santé perdues du fait de la pollution atmosphérique, du tabagisme passif et de la présence de moisissures et d'humidité dans les espaces intérieurs ou d'agents déclencheurs sur les lieux de travail.
4. **PALUDISME** : attribuable aux risques environnementaux dans 42 % des cas, 23 millions d'années de vie en bonne santé perdues du fait de la mauvaise gestion des déchets, de l'eau et de l'environnement.
5. **TRAUMATISMES DUS AUX ACCIDENTS DE LA CIRCULATION** : attribuables aux risques environnementaux dans 39 % des cas, 31 millions d'années de vie en bonne santé perdues du fait des déficiences aux niveaux de la conception des infrastructures routières, de la gestion de la circulation et de l'aménagement de l'espace.
6. **INFECTIONS DES VOIES RESPIRATOIRES INFÉRIEURES** : attribuables aux risques environnementaux dans 35 % des cas, 51 millions d'années de vie en bonne santé perdues du fait de la pollution de l'air à l'intérieur des habitations et de l'air ambiant, ainsi que du tabagisme passif.
7. **BRONCHOPNEUMOPATHIES CHRONIQUES OBSTRUCTIVES** : attribuables aux risques environnementaux dans 35 % des cas, 32 millions d'années de vie en bonne santé perdues du fait de la pollution de l'air à l'intérieur des habitations et de l'air ambiant, du tabagisme passif et de l'exposition sur les lieux de travail.
8. **MALADIES CARDIOVASCULAIRES** : attribuables aux risques environnementaux dans 30 % des cas, 119 millions d'années de vie en bonne santé perdues du fait de la pollution de l'air à l'intérieur des habitations et de l'air ambiant, du tabagisme passif et de l'exposition à des produits chimiques.
9. **CANCERS** : attribuables aux risques environnementaux dans 20 % des cas, 49 millions d'années de vie en bonne santé perdues du fait de la pollution atmosphérique, de la gestion des produits chimiques, des rayonnements, et de la protection inadéquate des travailleurs.
10. **MALADIES OSTEO-MUSCULAIRES** : attribuables aux risques environnementaux dans 20 % des cas, 23 millions d'années de vie en bonne santé perdues du fait des facteurs de stress, de la mauvaise posture et de la station assise prolongée sur le lieu de travail, et du portage d'eau et de combustibles solides pour les besoins domestiques.

Source: WHO



IL EXISTE UN LIEN DIRECT ENTRE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

La pollution de l'air est le plus grand risque environnemental pour la santé dans le monde : près de 7 millions de personnes décèdent chaque année dans le monde du fait de leur exposition quotidienne à une mauvaise qualité de l'air. Les personnes sont affectées selon leur degré d'exposition et leur activité professionnelle. Dans certains pays, la simple préparation des repas nuit gravement à la santé en raison de la pollution de l'air à l'intérieur des habitations, 4,3 millions de décès étant imputables à la pollution de l'air intérieur causée par les méthodes de cuisson à combustibles solides. Les taux d'exposition sont particulièrement élevés parmi les femmes et les jeunes enfants, qui passent plus de temps près des foyers domestiques. Les enfants, les personnes âgées et les personnes présentant un système immunitaire affaibli sont tout spécialement vulnérables. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, 58 % des cas de maladies diarrhéiques sont imputables au manque d'accès à l'eau potable et aux équipements sanitaires. Une eau insalubre, de mauvais équipements sanitaires ou le manque d'hygiène sont la cause du décès de 3,5 millions de personnes dans le monde, représentant 25 % des décès d'enfants âgés de moins de 14 ans. Les 50 plus grandes décharges actives d'ordure ont des conséquences néfastes sur la vie quotidienne de 64 millions d'individus. Quelque 107 000 personnes meurent chaque année du fait de l'exposition à l'amiante et, en 2010, 654 000 personnes sont décédées suite à leur exposition au plomb. Depuis la tenue, en 1995, de la première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 606 000 personnes ont perdu leur vie et 4,1 milliards de personnes ont été blessées, laissées sans abri ou ont dû recevoir une aide d'urgence après la survenue de catastrophes d'origine climatique.

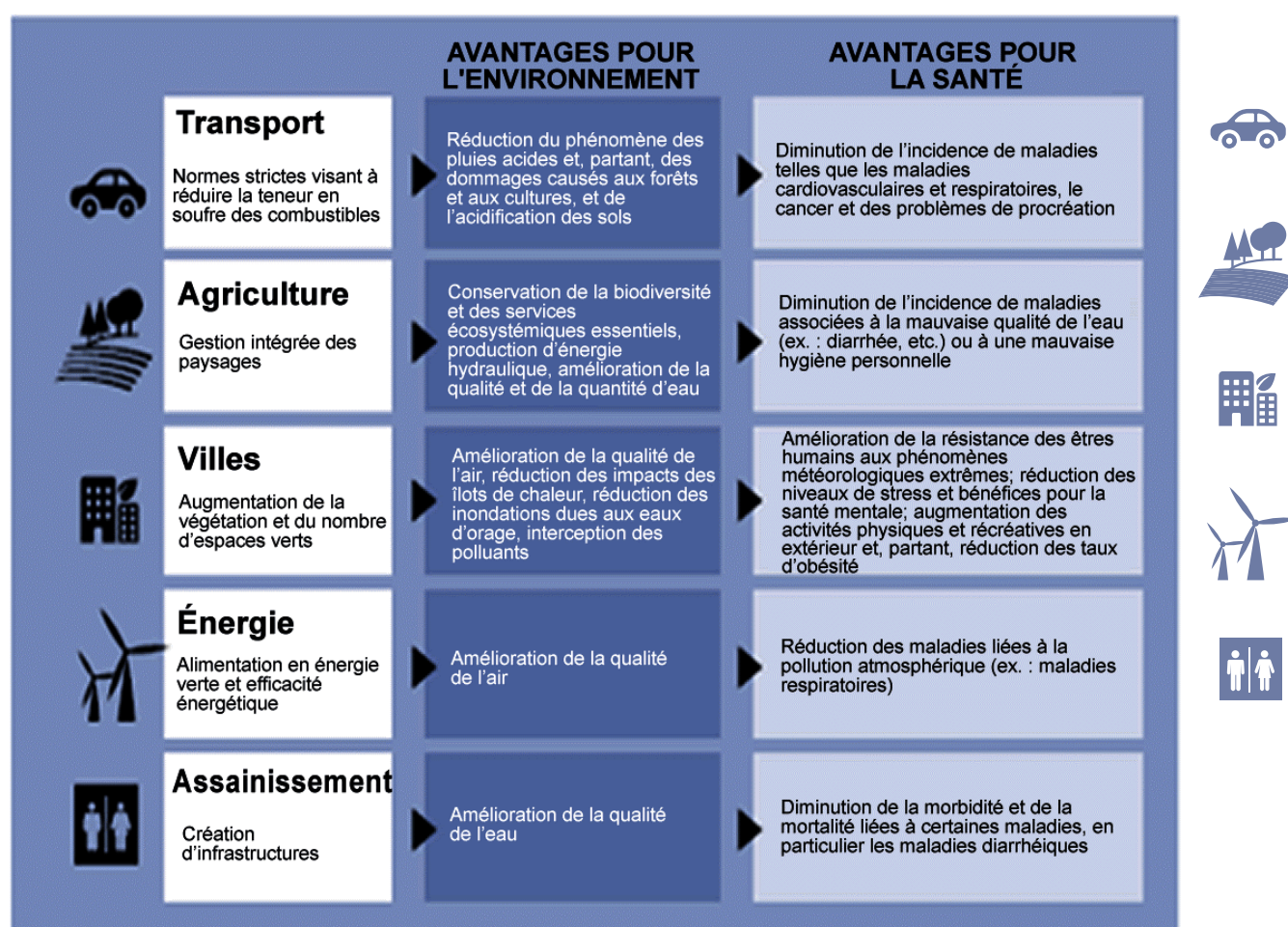


Au nombre des secteurs d'activités à haut risque figurent l'agriculture, l'extraction minière et le bâtiment; ces secteurs comptent souvent une proportion relativement élevée d'enfants, de jeunes ou de travailleurs migrants parmi lesquels les taux de décès, d'exposition aux produits chimiques et de blessés sont considérablement plus élevés. Parmi les groupes vulnérables on peut également citer les personnes démunies et celles courant un plus grand risque du fait de certains emplois, de leurs moyens de subsistance et des lieux dans lesquels elles se trouvent. La dégradation généralisée des terres et des zones côtières aggrave considérablement les effets des phénomènes climatiques extrêmes, nuit aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire, menace la santé et le bien-être et, par la suite, contraint même les populations à se déplacer. Les groupes sociaux et économiques qui sont vulnérables face à ces incidences environnementales sont aussi fréquemment le reflet d'une injustice environnementale qui s'exerce à leur encontre, dans la mesure où les riches tirent profit des activités occasionnant la dégradation et où ce sont les groupes démunis et vulnérables qui en subissent le plus le contrecoup.

Il est admis que les changements climatiques amplifient considérablement les risques qui pèsent sur la santé et les effets qui se font sentir actuellement devraient de plus en plus affecter la santé humaine, du fait qu'ils provoquent notamment des bouleversements négatifs au niveau des terres, des océans, de la diversité biologique et de l'accès aux ressources en eau douce, et accroissent la fréquence des catastrophes naturelles, dont ils accentuent les effets. D'après les estimations prudentes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), on pourrait bien dénombrier 250 000 cas supplémentaires de décès annuels entre 2030 et 2050 sous l'effet des changements climatiques. Ces derniers pourraient également réduire, au niveau national, la qualité des apports alimentaires et aggraver l'obésité. On estime que la dégradation de l'environnement cause 174 à 234 fois plus de décès prématurés que ceux survenant chaque année à la suite des conflits. Les problèmes de santé mentale comptent également parmi les dix plus graves menaces non mortelles dans la plupart des pays.

La dégradation des écosystèmes a également des conséquences majeures pour la santé. Les microplastiques et nanoplastiques présents dans les écosystèmes marins risquent fort de ne pas être biodégradables, étant donné qu'ils peuvent se déposer sur les fonds océaniques où ils ne sont pas exposés au rayonnement solaire requis pour leur biodégradation. L'apport excessif de nutriments dans les eaux douces et eaux côtières qui reçoivent de l'eau utilisée dans des activités terrestres entraîne une eutrophisation ayant des effets néfastes sur les écosystèmes, et à la productivité des ressources d'eau douce et marines, ce qui compromet la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la santé. Les maladies zoonotiques, liées à la perturbation des écosystèmes, telles que la grippe aviaire, la fièvre de la vallée du Rift et la fièvre Ebola, sont également à l'origine des principales pandémies. C'est ainsi que l'épidémie du virus Zika pourrait être aggravée par un ramassage et une gestion inappropriés des déchets – la prolifération des pneus, matières plastiques, boîtes de conserve, etc., dans lesquels l'eau s'accumule, constituant des gîtes larvaires pour le moustique *Aedes aegypti*. Des services importants fournis par des écosystèmes sont perdus, notamment la pollinisation, les moyens naturels de lutte contre les vecteurs pathogènes et l'accès aux médicaments à base de plantes et traditionnels qui sont très utiles pour de larges franges de la population mondiale. En outre, nombre de ces écosystèmes sont également des puits de carbone.

Figure ES3 Exemple de bénéfices multiples découlant de politiques vertes inclusives



LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR D'UN ENVIRONNEMENT SAIN ONT DE MULTIPLES EFFETS BENEFIQUES

En 2010, le coût économique des décès prématurés engendrés par les particules dans l'air ambiant et la pollution de l'air à l'intérieur des habitations dans l'Union européenne était estimé à 1 500 milliards de dollars. Dans le secteur de l'assurance, le coût cumulé estimatif des demandes de remboursement liées à l'amiante au cours des décennies avait, rien qu'aux États-Unis d'Amérique, atteint 117 milliards de dollars en 2010. Il existe toutefois des preuves probantes permettant d'établir que les investissements qui promeuvent la qualité de l'environnement sont à maints égards bénéfiques et jouent un rôle catalyseur pour ce qui est du développement, de la réduction de la pauvreté, de la sécurité des ressources, de la réduction des inégalités et des risques qui pèsent sur la santé et le bien-être des populations. Les avantages procurés par l'élimination de l'essence au plomb au niveau mondial ont été estimés à 2 450 milliards de dollars par an, soit 4 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, permettant ainsi d'éviter un million de décès prématurés chaque année. La mise en œuvre de mesures éprouvées et efficaces en vue de réduire les émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vie tels que le carbone noir et le méthane devrait permettre non seulement de réduire le réchauffement de la planète de 0,5 C d'ici au milieu du siècle, mais également de sauver 2,4 millions de vies humaines chaque année en réduisant la pollution de l'air d'ici à 2030.

Un air et une eau salubres, des systèmes d'assainissement et des espaces verts tout comme des cadres de travail sûrs peuvent améliorer la qualité de vie des populations et réduire la mortalité et la morbidité, favoriser des modes de vie plus sains, accroître la productivité des travailleurs et de leurs familles, améliorer les conditions de vie des femmes, des enfants et des personnes âgées ainsi que d'autres populations vulnérables, telles que les communautés autochtones, autant de facteurs indispensables pour assurer la santé mentale. Selon les estimations de l'OMS, les investissements en faveur de programmes préventifs de promotion de la santé sur les lieux de travail coûtant environ 18 à 60 dollars par travailleur peuvent permettre de réduire de 27 % les absences pour congés de maladie ; le taux de rendement des investissements consacrés à la mise en place de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement se situe, lui, entre 5 et 28 dollars par dollar investi dans les pays en développement. Les politiques respectueuses de l'environnement et inclusives ont notoirement des effets bénéfiques sur tous les plans – environnemental, économique et social (figure ES3).



预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_9315

